

Loi sur les parcs nationaux

Je pense également à nos grands projets hydro-électriques, à celui de la baie James et à d'autres. Je ne porte pas de jugement sur le projet de la baie James, mais, s'il devait être réalisé, surtout à une échelle restreinte, et si les terres ainsi exploitées étaient aménagées non seulement en projet hydro-électrique mais en parc, grâce à un aménagement bien conçu et très soigné, il aurait d'énormes possibilités.

Il y a d'autres terres appartenant au ministère de la Défense nationale qui pourraient être ainsi aménagées. Je pense ici au champ Meaford sur la baie Georgienne. On s'en est servi comme champ de tir pour les chars d'assaut, comme champ de tir pour l'artillerie. On nous a dit que le coût du nettoyage et de l'enlèvement des bombes non explosées est considéré comme excessif. Un de mes amis dit prohibitif. Je ne crois pas qu'il soit prohibitif. Il peut le sembler à l'heure actuelle, mais je signale que le prix de l'essence était jugé excessif il y a six mois, mais qu'il n'est pas encore jugé prohibitif aujourd'hui. Ce territoire pourrait devenir un parc d'une beauté inestimable. Plus tôt nous commencerons à l'aménager moins cela coûtera cher. Peut-être pourrions-nous entreprendre un programme d'aménagement de dix ou 20 ans, et à la fin de cette période nous aurions un endroit accessible pour le bonheur des gens du sud de l'Ontario.

Un autre endroit qui doit retenir notre attention pour l'aménagement d'un parc près d'une ville, est situé en Colombie-Britannique; en effet, Vancouver deviendra d'ici 1980 la troisième mégalopolis en importance au Canada. Je suis convaincu que c'est la plus belle ville du Canada et j'espère seulement que mes commettants ne pardonneront de l'affirmer. Mais elle est cernée par les montagnes, et l'on est encore en train de construire de magnifiques demeures juste au pied de ces montagnes. Il ne conviendrait peut-être pas à un Torontois de dire que l'on a fait preuve de négligence en permettant d'aménager un tel lieu. C'est impardonnable, mais les choses sont en train de changer. Je le répète, les habitants de Vancouver vivent au cœur d'un des plus beaux paysages au monde, mais d'ici quelques années, ils ne seront pas en mesure d'en profiter à moins que l'on se mette à projeter l'aménagement d'un parc urbain.

A diverses reprises, j'ai exposé à la Chambre ce que je croyais être un programme valable, un service national pour la jeunesse qui pourrait accomplir un service non militaire dans des domaines comme celui des parcs. Pensez à ce que ce groupe aurait accompli au bout de quelques années. Les gens qui consacraient une année au service de leur pays pourraient participer à l'aménagement de parcs et d'auberges de jeunesse. C'est le genre de choses qui leur plaît. Ils se rendraient compte de sa valeur.

Il y a bien des programmes comme les Initiatives locales qui pourraient servir à cette fin. Mais, je pense ici à quelque chose de plus vaste, à des dizaines de milliers de jeunes garçons et de filles qui s'engageraient à donner une année de service à leur pays. Ils pourraient réaliser beau-

[M. Danson.]

coup de choses, mais l'une des plus importantes consisterait à aménager des lieux récréatifs et des parcs nationaux. Nous en avons un grand besoin, je ne dis pas à l'exclusion d'autres projets, mais on a autant besoin de terrains de jeu urbains que de parcs nationaux. Ceux-ci doivent être accessibles aux populations de nos grands centres urbains.

Je pourrais m'étendre longtemps sur le sujet, comme pourraient le faire tous les députés. En terminant, je dis que le bill propose une approche valable, et je la recommande à tous les députés.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. Peters: Il est 10 heures, monsieur l'Orateur.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA—LES PROPOS DE M. DONALD MORRISON AU SUJET DU SIÈGE SOCIAL

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): Monsieur l'Orateur, je voudrais parler ce soir de la Corporation de développement du Canada. Comme vous le savez, lorsque le premier ministre (M. Trudeau) a annoncé la création de cette société à la Chambre, il a dit que le siège social serait situé à Vancouver, Colombie-Britannique. Au moment de la nomination des administrateurs de la Corporation de développement du Canada, le gouvernement fédéral a exprimé le désir que cette société à fonds publics établisse son siège social à Vancouver. Cette intention était une preuve, parmi d'autres, de l'intérêt d'Ottawa pour l'Ouest du Canada et manifestait la détermination du gouvernement à rehausser l'importance financière de l'Ouest canadien. Maintenant que les deux années de délai prennent fin, et que la CDC affirme avoir observé à la lettre cet engagement, voyons un peu comment les choses se présentent réellement.

Premièrement, M. Anthony Hampson, président et directeur en chef de la CDC, est marié. M^{me} Hampson occupe un bon emploi à Toronto. Ses enfants fréquentent les écoles de cette ville. Il n'est que naturel que les liens familiaux rendent difficile à un cadre supérieur de suivre son poste. Or, ce problème normalement devrait être le sien, non celui de la ville de Vancouver.

Deuxièmement, à Vancouver un cadre désireux d'obtenir de l'avancement professionnel a écrit à la CDC au sujet d'un poste au nouveau bureau-chef de Vancouver. On lui a répondu que ce serait simplement un petit bureau et qu'aucun personnel n'allait être engagé.